

AMALLIS

**PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE
EXCEPTIONNEL DU
18 JANVIER 2022
14h – 14h30**

REPRESENTANT : M.BERNIER (Direction), assisté de M. COCLIN Tristan, responsable AAD.

MEMBRES DU CSE PRESENTES :

Titulaires : Mmes BELOT, BRAULT, JALLET, LESPINASSE, MARTIN, POIRIER, RIFFARD, ROLLET, TISSOT.

MEMBRES DU CSE EXCUSEES : Mme CHOTARD-OLIVIER, LAPRUGNE.

La réunion se déroule en visio-conférence.

PRIME EXCEPTIONNELLE

L'employeur accorde une prime « PEPA » aux salariés d'AMALLIS pour les remercier du travail effectué durant la crise sanitaire.

La prime sera versée lors du 1^{er} Versement de la paie de Janvier (au 25/01/2022). Elle est provisionnée sur le budget 2021.

Le montant maximum de cette prime sera de 200€. Elle va être versée aux personnes en contrat au 31/12/2021.

Modalités de versement :

- Elle sera proratisée au temps de présence des salariés entre le 1/01/2021 et le 31/12/2021, à savoir pour les salariés présents entre :
- 1 jour et 73 jours : 20% du montant maximum de la prime soit : 40 €
 - 74 jours et 182 jours : 50% du montant maximum de la prime soit : 100 €
 - 183 jours et 292 jours : 80% du montant maximum de la prime soit : 160 €
 - 293 jours et 365 jours : 100% du montant maximum de la prime soit : 200 €

- Ces montants seront proratisées suivant le nombre d'heures contrat :
- contrats inférieurs à 75h : 50 % du montant calculé précédemment
 - contrats compris entre 75h et 103,99h : 80% du montant calculé précédemment
 - contrats compris entre 104h et 151,67h : 100% du montant calculé précédemment

Pour les calculs, sont considérés comme du temps de présence les motifs suivants :

- Exercice de la fonction de manière effective, y compris en télétravail,
- Les congés payés annuels,
- Les jours de repos au titre du temps de travail,
- Les congés au titre de la maternité, de la paternité et de l'accueil ou de l'adoption d'un enfant, ainsi que des congés d'éducation parentale, de présence parentale, pour enfants malades etc...
- Les AT/MP.

A ce jour, il y aurait 487 personnes éligibles à cette prime.

La secrétaire
POIRIER Cindy

